

DÉPARTEMENT  
DE SEINE-ET-MARNE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



## MAIRIE DE GRETZ-ARMAINVILLIERS

69 rue de Paris 77220 GRETZ-ARMAINVILLIERS

### Décision n° 002025\_019

Arrondissement de TORCY

**Objet :** *Avenant de prolongation de durée au bon de commande N°28 concernant la réfection de voirie du Docteur Hutinel*

*Le Maire de la Ville de Gretz-Armainvilliers,*

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23,

**Vu** la délibération n°02020\_06 portant délégation du Conseil Municipal au Maire en date du 17 Juin 2020 en application de l'article L 2122-22, L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** la délibération n° 78.2017 en date du 5 décembre 2017 portant autorisation de recours à la télétransmission pour les actes soumis au contrôle de légalité,

**Vu** le marché de voirie Lot N°1 – Voirie-Fourreaux-Revêtement-Assainissement avec la société Eiffage Route, notifié le 15 Mai 2023,

**Considérant** qu'une commande relative à des travaux de réfection de voirie rue du Docteur Hutinel a été confiée à la société Eiffage Route (commande n°28).

**Considérant** que dans la commande n°28, la durée d'exécution des travaux était de 90 jours à compter du 08 juillet 2024,

**Considérant** que suite à la réflexion menée pendant le chantier sur la modification de la giration au début de la rue du Docteur Hutinel, le délai d'exécution de la commande a été repoussé de 3 semaines (21 jours) soit jusqu'au 29 octobre 2024,

**Considérant** qu'il est par conséquent nécessaire de rédiger un avenant de prolongation de la durée des travaux,

**Considérant** qu'il relève de la compétence de Monsieur le Maire de procéder à la signature de cet avenant.

Envoyé en préfecture le 14/02/2025

Reçu en préfecture le 14/02/2025

Publié le

14 FEV 2025

ID : 077-217702158-20250213-002025\_019-AU



Décide :

**Article 1 :** D'accepter et de signer l'avenant au marché Lot N°1 – Voirie-Fourreaux-Revêtement-Assainissement avec la société Eiffage Route sur la commande N°28 pour la réfection de voirie rue du Docteur Hutinel

**Article 2 :** Le délai de réalisation des travaux objet de la commande n°28 sont prolongés de 3 semaines (21 jours) soit jusqu'au 29 Octobre 2024. Cet avenant ne donne lieu à aucune incidence financière.

**Article 3 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations de la Commune de Gretz-Armainvilliers.

**Article 4 :** Monsieur le Maire est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera publiée et transmise à :

- Monsieur le Préfet de Seine-et-Marne
- Monsieur le Comptable assignataire
- La société Eiffage Route

Fait à Gretz-Armainvilliers, le 13 février 2025  
Le Maire,

Jean-Paul GARCIA ROBIN

